



Bruxelles, le 11 mars 2025

CM 1918/25

PECHE
PROCED
UK

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: LIFE.Fisheries@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 9381

Objet: Consultations bilatérales UE-Royaume-Uni concernant les possibilités de pêche du lançon pour 2025

- Autorisation de recourir à la procédure écrite
- Autorisation d'approuver les éléments spécifiques de la position de l'Union en anglais uniquement
- Approbation des éléments spécifiques de la position de l'Union

= FIN DE LA PROCÉDURE ÉCRITE

Les délégations sont informées que la procédure écrite lancée par la CM 1917/25 a été clôturée avec succès le 11 mars 2025 à 17 heures.

Veuillez noter ce qui suit:

- 1) Toutes les délégations ont voté en faveur du recours à la procédure écrite pour définir les éléments spécifiques de la position de l'Union dans les consultations bilatérales entre l'UE et le Royaume-Uni concernant les possibilités de pêche du lançon pour 2025, qui figurent dans le document ST 6856/25.
- 2) Toutes les délégations ont voté en faveur de l'approbation, en anglais uniquement, des éléments spécifiques de la position de l'Union qui figurent dans le document ST 6856/25.

- 3) La majorité qualifiée requise pour l'approbation des éléments spécifiques de la position de l'Union qui figurent dans le document ST 6856/25 a été atteinte.

Dès lors, les éléments spécifiques de la position de l'Union susmentionnés sont approuvés.

Le secrétariat général du Conseil tient à remercier les délégations et la Commission pour leur coopération.
